

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 359**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole option Productions aquacoles

Nouvel intitulé : Aquaculture

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative (CPC) du MAAPAR	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

* Activités visées :

I. Fonctions

Le titulaire d'un brevet de technicien supérieur agricole option ' Productions aquacoles ' a pour fonctions :

- de diriger une exploitation aquacole,
- de créer une entreprise ou un atelier aquacole,
- de contribuer à l'évolution technologique et économique des activités artisanales aquacoles (ostréculture, mytiliculture, pisciculture...),
- d'assurer la liaison et le transfert de connaissances entre, d'une part, les instituts et organismes de recherche et de développement et, d'autre part, les producteurs d'eau douce, d'eau de mer et d'eau saumâtre,
- de diffuser les techniques traditionnelles de productions aquacoles ainsi que les techniques récentes liées aux nouvelles spéculations,
- de contribuer au respect des équilibres optimum entre les objectifs technico-économiques de production et les contraintes de protection de l'environnement.

II. Activités professionnelles

NB : celles-ci sont caractérisées par une ou deux activités principales auxquelles s'ajoutent des activités secondaires.

A. Activités liées à l'exploitation aquacole et aux activités du secteur production qui lui sont associées :

- Il maîtrise et gère l'environnement de l'exploitation.
- Il organise son travail dans un cadre administratif et législatif.
- Il choisit et utilise les matériaux et matériels nécessaires au fonctionnement de l'exploitation.
- Il conduit un système de production spécialisé :
 - o Il alimente les animaux,
 - o Il contrôle les cycles de développement naturel des espèces d'élevage,
 - o Il réalise des opérations de sélection,
 - o Il manipule les animaux (pêche, tri, transfert, chargement, préparation avant la vente...).
- Il valorise les produits de l'exploitation par des opérations liées à la transformation et à la commercialisation.
- Il maîtrise la gestion économique de l'exploitation et la gestion du personnel.

B. Activités liées à l'élaboration et au transfert des connaissances :

- Il communique par écrit et par oral.
- Il conduit des réunions, rédige des comptes rendus et des articles.
- Il expose oralement devant des publics divers.
- Il utilise des moyens audiovisuels.
- Il participe à des travaux de recherche appliquée ou fondamentale.
- Il collabore à l'élaboration d'un protocole expérimental.
- Il assure le suivi de l'expérimentation.
- Il collecte les données techniques et économiques et participe à leur traitement.
- Il met en œuvre des moyens de traitement informatisés ainsi que des logiciels professionnels.
- Il participe à l'élaboration des références technico-économiques propres à chaque type de production à partir des données et paramètres recueillis.

C. Activités liées à l'amélioration des acquis et à la valorisation de l'expérience professionnelle :

- Il recherche l'information et la documentation auprès des centres de documentation ou des banques de données.
- Il utilise un traitement de texte et les utilitaires classiques.
- Il pratique au moins une langue étrangère.

- Il établit des contacts avec les organismes qui sont en liaison avec son activité professionnelle : organismes financiers, administratifs, technico-commerciaux, de recherche et de développement, professionnels (syndicat, institut...), des bureaux d'études, des collectivités locales, des associations de consommateurs, de protection de l'environnement...
- Il anime des actions de formation.
- Il se forme et actualise ses connaissances en participant à des actions et des sessions de formation continue, à des colloques, à des opérations de coopération internationale...
- * Capacités communes à toutes les options : - Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de l'information présentée sous différents aspects.
- Utiliser des outils informatiques.
- Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou italien ou espagnol).
- Mobiliser des capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative.
- Se repérer dans la réalité économique et sociale.

* Capacités spécifiques à l'option :

- Connaître et appliquer les connaissances législatives et réglementaires liées aux activités aquacoles et à leur environnement.
- Identifier, situer et repérer les rôles respectifs des différents agents économiques des filières du secteur aquacole afin de pouvoir intervenir sur celles-ci.
- Maîtriser les connaissances nécessaires à la compréhension des êtres vivants, ceux du monde aquatique en particulier.
- Mettre en œuvre les méthodes d'investigation de la chimie et de l'hydro-écologie afin de décrire et d'expliquer le fonctionnement d'un écosystème aquatique.
- Choisir les équipements nécessaires à l'aménagement et au fonctionnement de l'entreprise aquacole et optimiser leur utilisation.
- Mettre en œuvre les techniques et les savoir-faire nécessaires à la conduite d'un système de production spécialisée.
- Acquérir et utiliser les outils socio-économiques nécessaires à la mise en œuvre et à la conduite d'une entreprise aquacole.
- Identifier les contraintes de qualité liées aux principaux procédés de conservation et de transformation des produits aquacoles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Types d'emplois accessibles : Les emplois susceptibles d'être occupés par un titulaire d'un brevet de technicien supérieur agricole option ' Productions aquacoles ' ont trait :

- à la responsabilité d'une entreprise à main-d'œuvre familiale ou fonctionnant avec des salariés : conduite technique et économique, organisation du travail... ;
- à la responsabilité d'actions de développement en France ou à l'étranger ;
- à la participation, comme collaborateur des scientifiques, aux activités des instituts et organismes de recherche et de développement ;
- au contrôle et au suivi d'une production dans le cadre d'un groupement, d'une association ;
- à la mise en place de productions aquacoles, de l'écloserie à la transformation ;
- à l'étude et à l'analyse des marchés des produits aquacoles, à leurs perspectives d'évolution et à leurs incidences sur la stratégie des entreprises et groupements professionnels ;
- à la participation à la conception, au choix, à l'installation et à la maintenance des équipements aquacoles ;
- à la collaboration au sein d'un bureau d'études spécialisé en ingénierie aquacole ;
- à la collaboration au sein d'une entreprise d'approvisionnements des unités de productions aquacoles ;
- à des missions exercées par les pouvoirs publics en matière de productions aquacoles.

Le technicien supérieur agricole, hiérarchiquement, se situe entre l'ingénieur et le technicien. La nature et la taille de l'organisme ou de l'entreprise employeur conditionnent cependant son degré d'autonomie et son niveau de responsabilité vis-à-vis des tâches et des missions qui peuvent lui être confiées.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

* Liste des épreuves terminales : N° 1 Expression française et culture socio-économique (épreuve commune à toutes les options du BTSa)

N° 2 Epreuve professionnelle interdisciplinaire

N° 3 Rapport de stage

A Traitement de données (épreuve commune à toutes les options du BTSa)

B Projet écrit d'un produit de communication (épreuve commune à toutes les options du BTSa)

C Langue vivante (anglais ou allemand ou espagnol ou italien ; épreuve commune à toutes les options du BTSa)

D Economie générale, étude de filières, organisation réglementaire

E Connaissances fondamentales

F Conduite de production (des productions supports doivent obligatoirement être étudiées en formation : salmonidés : truites arc en ciel ; étangs ; conchyliculture : huîtres, moules et palourdes ; pénéculture ; bar et daurade)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury national, présidé par un ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est composé : - pour deux tiers au moins d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSa, - pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem.
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem.
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSa et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : - deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSa, - un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 89-201 du 4 avril 1989 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur agricole (JO du 8 avril 1989)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté modifié du 12 août 1991 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, option Productions aquacoles

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le devenir professionnel des anciens élèves de l'enseignement agricole

<http://www.educagri.fr/systeme/devenirE/sommaire.htm>

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [educagri.fr](http://www.educagri.fr)

<http://www.educagri.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Aquaculture](#)